

CONSULTATION NATIONALE (N° 2014 E 4021)

La S.T.E.G se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2014 E 4021 pour :

LA REALISATION TRAVAUX DE CLIMATISATION DU NOUVEAU SIEGE DE L'AGENCE DE MATEUR.

Ces travaux comprennent essentiellement : la fourniture et pose d'une pompe à chaleur pour la production d'eau chaude et d'eau froide et un réseau de tuyauterie en PPR et de ventilo-convecteurs pour la distribution de l'air dans les bureaux.

Les entreprises spécialisées, agréées, Spécialité : **B3 Catégorie 2 minimum** désirant participer à cette consultation peuvent retirer les dossiers dès l'apparition de cet avis sur les journaux, excepté les Samedi et Dimanche à l'adresse suivante :

**STEG 38, Rue Kémal Atatürk, TUNIS 1001;
Direction Equipement Génie Civil**

Et, ce moyennant le paiement de 30 DT en espèce ou par chèque certifié et sur présentation de l'agrément datant de moins de 5 ans.

Les offres doivent être établis et présentées conformément aux conditions de la consultation. Elles doivent parvenir à la STEG, sous triple enveloppes cachetées par voie postale en recommandées ou par rapide- poste ou déposées au bureau d'ordre central de la STEG (contre décharge) au plus tard le Mercredi **23 Avril 2014 à 17H30** à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la Commission d'achats à la Direction Equipement
S.T.E.G - 38, Rue kamel Atatürk Tunis.Cedex 1001.**

CONSULTATION NATIONALE N° 2014 E 4021 : TRAVAUX DE CLIMATISATION DU NOUVEAU SIEGE DE L'AGENCE DE MATEUR

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité des pièces suivantes en original ou en copies conformes:

* Une caution bancaire de Soumission égale à : **1.000 DT.**

Les Entreprises ayant l'agrément de catégorie 2 à 4 sont exonérées de fournir la caution bancaire provisoire, il reste entendu que l'offre du soumissionnaire doit être accompagné par l'agrément et ce sous peine de rejet de l'offre.

* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.

* Une Déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou de redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

* Une Déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vu d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

* Un Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

* Une copie de l'agrément de l'Entreprise datant de moins de cinq (5) ans.

NB: Toutes ces pièces doivent être en cours de validité et constituées à défaut d'original en copies certifiées conformes.

Toutes références permettant de justifier de l'expérience de l'entreprise pour ce genre des travaux.

Ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier d'appel d'offres.

La validité des offres est de **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

NB : Ne peuvent participer à cet appel d'offres que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré les cahiers de charges.

La séance d'ouverture des plis technico-financiers est **non publique**.